



VERS UNE SÉCURITÉ COLLECTIVE SANS ARMES NUCLÉAIRES : TROIS QUESTIONS AUX CANDIDAT-E-S

Lyon, le 9 avril 2024

Madame, Monsieur,

Les élections européennes de 2024 seront un moment clé dans l'histoire de notre continent. Elles doivent être l'occasion de débattre d'une nouvelle conception de la sécurité collective qui ne soit plus fondée sur la menace permanente d'emploi d'armes nucléaires dont les conséquences seraient catastrophiques en cas d'utilisation (voir p. 2).

En France, les gouvernements successifs, comme dans leur immense majorité les États membres de l'Union européenne, ont introduit la pensée que les armes nucléaires ont apporté la paix et la sécurité sur notre continent. Or, cette pensée magique s'est éteinte définitivement devant la terrible guerre que mène la Russie sur l'Ukraine. En effet, depuis 2014 et de façon accrue depuis 2022, cette invasion illégale est menée par le régime autoritaire de Poutine en s'appuyant sur son arsenal nucléaire. Cette guerre n'est pas nucléaire mais la menace d'utilisation est un bruit de fond qui ne cesse d'être présent. Une menace que nous ne prenons pas à la légère et à laquelle il s'agit de mettre un terme de manière globale avant d'aller vers une destruction mutuelle assurée.

Vous êtes aujourd'hui candidat·e aux élections européennes. Une fois élu·e êtes-vous prêt·e·s à :

- Signer l'Appel des parlementaires de la campagne ICAN exprimant ainsi un soutien officiel au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN) ? (voir p. 4)
- Proposer au premier trimestre 2025, année de la 80e commémoration des destructions de Hiroshima et de Nagasaki, une résolution de soutien au TIAN dans la perspective de la Troisième réunion des États parties qui se déroulera du 3 au 6 mars au Siège des Nations unies ?
- Indiquer votre volonté de participer à la délégation parlementaire lors de cette Troisième réunion du TIAN ?

Nous attendons vos réponses, qui seront rendues publiques, **pour le 9 mai 2024 au plus tard** à coordination@icanfrance.org.

La Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires (ICAN - International Campaign to Abolish Nuclear Weapons) est une coalition, lancée en 2007, de 700 ONG partenaires dans 110 pays. Le 6 octobre 2017, ICAN a reçu le Nobel de la paix pour le « travail réalisé depuis 2007 pour l'élaboration du Traité d'interdiction des armes nucléaires, adopté le 7 juillet 2017, à l'Assemblée générale de l'ONU, et pour avoir attiré à nouveau l'attention sur les conséquences humanitaires catastrophiques qu'entraîneraient l'utilisation intentionnelle ou accidentelle d'armes nucléaires ». ICAN et sa branche française (composée de 65 organisations) mobilisent les citoyens et les gouvernements pour l'universalisation et la mise en application du TIAN, entré en vigueur le 22 janvier 2021. En France, ce traité est soutenu par 81 villes (dont Grigny, Lyon, Montpellier, Paris, Saint-Étienne, ...) et par 4 collectivités territoriales (Assemblée de la Polynésie Française, région Bourgogne-Franche-Comté, Département de Seine-Saint-Denis, Métropole du Grand Lyon). De plus en plus de parlementaires nationaux (56 en 2022, 70 en 2023) soutiennent l'urgence à redonner à la France son rôle progressiste en participant comme État observateur aux réunions de ce Traité.



Les conséquences humanitaires du feu nucléaire.

Fort de son expérience à Hiroshima et à Nagasaki, le Comité international de la Croix-Rouge affirme que les conséquences humanitaires d'une attaque nucléaire sont ingérables et que la seule manière d'éviter les souffrances incommensurables du feu nucléaire, consiste à interdire, puis à éliminer ces armes de destruction massive. Depuis les années 1980, les scientifiques (notamment de l'organisation Internationale Physicians for the Prevention of Nuclear War, prix Nobel de la paix 1985) ont mis en évidence les conséquences apocalyptiques d'une guerre nucléaire avec le concept « d'hiver nucléaire ». L'utilisation d'armes nucléaires provoquerait un refroidissement global et durable en disséminant d'énormes quantités de particules dans l'atmosphère empêchant le soleil et ses rayons de nous atteindre. En 2014, cette même organisation démontra qu'une centaine d'armes nucléaires (sur un arsenal global de 12 500) engendrerait une famine pour 3 milliards de personnes. **Décidons de l'avenir des armes nucléaires avant qu'elles ne décident du nôtre !**



Le changement climatique est une réalité qui constitue un défi mondial en matière de politique de sécurité. La montée des eaux, les migrations massives des populations, la raréfaction des ressources (minérales, alimentaires) sont autant de facteurs de crise susceptibles de provoquer des conflits qui inciteront les États à s'appuyer sur leur force militaire, y compris, pour ceux qui les détiennent, sur la menace, voire l'utilisation de leurs armes nucléaires. Un processus de désarmement permettrait de soutenir le développement durable. Plus de 54 milliards d'euros doivent être consacrés entre 2024 et 2030 pour l'arsenal nucléaire français, c'est autant de financements qui pourraient être utilisés pour réaliser les Objectifs de développement durable des Nations unies (ODD). **En réponse à la problématique du changement climatique, l'accord de Paris représente une étape importante. Au niveau de la menace nucléaire, l'entrée en vigueur du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires montre la voie à suivre. Ensemble, luttons contre ces insécurités provoquées par l'Homme.**

Il est encore 90 secondes avant minuit



il est encore temps d'exiger le changement

L'horloge de l'apocalypse En 1947, des scientifiques, ayant participé à la mise au point de la première bombe atomique au sein du projet Manhattan, décident d'alerter l'opinion publique sur le danger des armes nucléaires. L'horloge de l'apocalypse, Doomsday Clock, est créée par l'artiste féminine Martyl Langsdorf. Minuit représente la fin du monde. Chaque année, des experts (comprenant 15 prix Nobel) ajustent les aiguilles en fonction de l'évolution des menaces existentielles que constituent pour l'humanité les armes nucléaires, et désormais aussi le changement climatique et les évolutions technologiques. Depuis 2010, cette horloge ne cesse de se rapprocher du moment fatidique. Nous étions alors à 6 minutes de minuit. En 2024, il est minuit moins 90 secondes, en partie à cause de l'invasion de la Russie en Ukraine. **La menace est réelle. L'Union européenne ne peut attendre et regarder les secondes qui s'égrènent de l'horloge de l'apocalypse nucléaire sans réagir.**

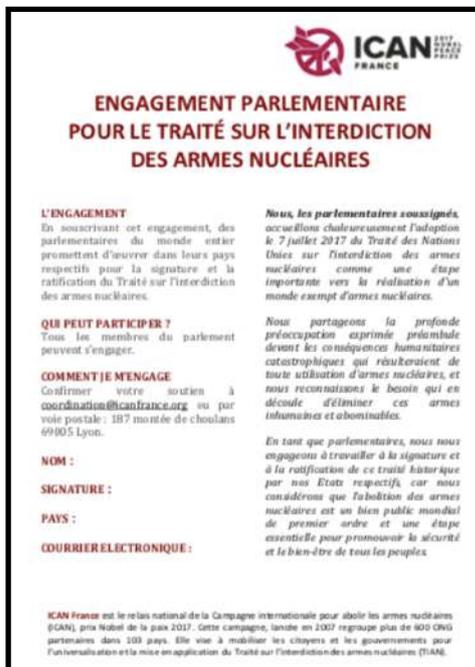


Les Zones exemptes d'armes nucléaires. En application du Traité sur la non-prolifération (TNP), des États ont mis en œuvre des stratégies régionales pour s'assurer de l'absence totale d'armes nucléaires sur leurs territoires respectifs. Ces zones exemptes d'armes nucléaires (ZEAN) renforcent la non-prolifération à l'échelle mondiale et consolident les efforts internationaux en faveur de la paix et de la sécurité. Les ZEAN couvrent aujourd'hui 114 États à travers les hémisphères nord et sud. **N'est-il pas temps d'agir pour une ZEAN européenne ?**



L'arsenal nucléaire français ne doit pas devenir européen. Depuis le départ du Royaume-Uni (qui compte un arsenal de 230 armes) de l'Union européenne, la France, avec un arsenal de 300 armes, est la seule puissance nucléaire de cette organisation politique. Depuis 1954, dans le cadre de l'OTAN, les États-Unis stationnent une centaine de bombes nucléaires dans 4 États européens (Allemagne, Belgique, Italie, Pays-Bas) ainsi qu'en Turquie. Le projet d'eupéanisation de la dissuasion nucléaire française serait illégal et proliférant. En effet, l'article VI du Traité sur la non-prolifération (TNP) qui porte sur la négociation du "désarmement" est une obligation juridique contraignante et non un simple objectif. La France agirait ainsi ouvertement contre ce traité dont elle est membre depuis 1992. **Cette dissémination d'armes nucléaires (susceptible d'engendrer des accidents) ouvrirait une boîte de Pandore en termes de prolifération. Et comment critiquer une Russie qui poursuit son déploiement nucléaire en Biélorussie ?**

La paix et la sécurité du continent européen passent par sa dénucléarisation ! Le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN), entré en vigueur le 22 janvier 2021, est né à l'initiative de la société civile et d'un long processus démocratique réalisé au sein de l'Assemblée générale des Nations unies. Ce traité vient compléter et renforcer le Traité sur la non-prolifération (TNP) des armes nucléaires ainsi que celui sur l'interdiction des essais nucléaires (TICE). Le TIAN stipule que les armes nucléaires (article 1) sont illégales et propose (article 4) une voie pour engager le désarmement nucléaire. Des États de l'Union européenne (Autriche, Irlande, Malte) ont ratifié cette nouvelle norme internationale. D'autres — Allemagne, Belgique, Danemark, Finlande, Pays-Bas, Suède — ont exprimé leur intérêt en participant aux réunions du TIAN comme États observateurs. Cette dynamique s'est également traduite par un vote massif, à l'ONU (12 octobre 2023) de 25 des 27 États de l'UE en faveur d'une résolution sur « Le lourd héritage des armes nucléaires » qui mentionne explicitement le TIAN et son rôle clé pour assister les victimes et réhabiliter les zones affectées par les essais d'armes nucléaires. **La présence d'une délégation officielle du Parlement européen à la prochaine réunion du TIAN irait dans le sens de l'histoire !**



L'Engagement parlementaire. Les parlementaires ont un rôle vital à jouer dans la promotion de la paix et de la sécurité pour un monde sans armes nucléaires. Ils ont joué un rôle important dans la réalisation du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Nous demandons maintenant leur aide à travers cet Engagement pour promouvoir ce traité et encourager la signature et la ratification de celui-ci par leurs États respectifs.

Un Engagement coordonné par notre Campagne ICAN : « *Nous, les parlementaires soussignés, accueillons chaleureusement l'adoption du Traité des Nations Unies sur l'interdiction des armes nucléaires le 7 juillet 2017 comme une étape importante vers la réalisation d'un monde exempt d'armes nucléaires. Nous partageons la profonde préoccupation exprimée dans le préambule face aux conséquences humanitaires catastrophiques qui résulteraient de toute utilisation d'armes nucléaires, et nous reconnaissons le besoin qui en découle d'éliminer ces armes inhumaines et abominables. En tant que parlementaires, nous nous engageons à travailler à la signature et à la ratification de ce traité historique par nos États respectifs, car nous considérons que l'abolition des armes nucléaires est un bien public mondial de premier ordre et une étape essentielle pour promouvoir la sécurité et le bien-être de tous les peuples.* » **Déjà 34 parlementaires français.e.s ont signé cet Engagement. Et vous, le signerez-vous une fois élu.e ?**

Le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires est né d'une initiative citoyenne. Lors de la 8ème conférence d'examen en 2010 du Traité de non-prolifération nucléaire, 191 États parties (dont la France) ont accepté un document final qui mentionnait : « *la Conférence se dit vivement préoccupée par les conséquences catastrophiques sur le plan humanitaire qu'aurait l'emploi d'armes nucléaires et réaffirme la nécessité pour tous les États de respecter en tout temps le droit international applicable, y compris le droit international humanitaire* ». En 2017 les négociations s'ouvrent aux Nations unies pour un traité d'interdiction (TIAN). Adopté le 7 juillet 2017 par 122 États, le TIAN entre en vigueur le 22 janvier 2021. Enfin, les armes les plus destructrices inventées par l'homme sont totalement interdites. En 2024, 93 États l'ont signé dont 70 l'ont ratifié. **Le TIAN vient combler un vide juridique majeur du droit international, le Parlement européen doit soutenir cette nouvelle norme internationale.**



VERS UNE SÉCURITÉ COLLECTIVE SANS ARMES NUCLÉAIRES : TROIS QUESTIONS AUX CANDIDAT·E·S

Madame, Monsieur,

Vous êtes aujourd'hui candidat·e aux élections européennes. Une fois élu·e êtes-vous prêt·es à :

Signer l'Appel des parlementaires de la campagne ICAN exprimant ainsi un soutien officiel au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN) ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Proposer au premier trimestre 2025, année de la 80e commémoration des destructions de Hiroshima et de Nagasaki, une résolution de soutien au TIAN dans la perspective de la Troisième réunion des États parties qui se déroulera du 3 au 6 mars au Siègne des Nations unies ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Indiquer votre volonté de participer à la délégation parlementaire lors de cette Troisième réunion du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN) ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Prénom - Nom :

Signature

Date :

Email :

Nous vous remercions de nous adresser vos réponses pour le 9 mai 2024 au plus tard à coordination@icanfrance.org. Les réponses seront analysées et rendues publiques par la suite.

